

Bonneval en bonne vallée ...

septembre 2002

Bulletin d'information des *Amis de Bonneval*

N° 12

Avis au lecteur.

Le rendez-vous annuel des Amis de Bonneval est fixé cette année au samedi 28 septembre.

Le conseil d'administration vous invite à découvrir, l'église Notre Dame et son clocher, la tour du Roi et la cave Doradoux.

A cette occasion sera mise en vente la brochure du chapitre « Eglise et paroisse de Notre Dame » par A. Beaupère.

Dans ce 12^{ème} numéro de « Bonneval en bonne vallée... » vous trouverez le programme de la journée du 28 septembre et la fiche d'inscription au traditionnel Rata qui clôturera cette manifestation.

Vous trouverez aussi dans ce bulletin divers extraits d'un manuscrit de l'Abbé Maudemain, Curé de Notre Dame de Bonneval de 1882 à 1912, qui a beaucoup contribué à l'aménagement de l'église.

Nous retrouverons aussi quelques nouvelles du *Messenger* de Bonneval de 1902, toujours très prisées des connaisseurs.

Jean Luc Durand.

A propos de la prison royale de Bonneval en 1759 que nous visiterons le 28 septembre.

Extrait de la brochure « Eglise et Paroisse de Notre-Dame »
un chapitre nouveau de l'histoire de Bonneval écrit par l'abbé Beaupère.

*Malheureuse
affaire de M^e
Langlois, qui
l'oblige a Se
demettre de
Sa Cure.*

M^e Langlois ne jouit pas longtems du plaisir, d'avoir gagné ce procez Contre les Religieux; une affaire de Galanterie le mit aux mains avec M^f L'Evesque de Chartres, qui le fit arrêter, et conduire dans les prisons de l'officialité, d'ou il ne put Se retirer quen Se demettant de Sa Cure. il demeuroit dans la maison de M^f Des fugerais, hors de la porte de S^t Roch, qui etoit a lui. les jardins de Cette Maison Sont dominés par la Tour du Roy. un jour Ce pauvre Curé S'y promenoit avec la personne, qui fut la Cause de Son, et avoit oublié qu'il pouvoit etre appercu de cet Endroit; il prit quelque liberté avec cette femme. un Prisonnier, qui etoit pour lors enfermé dans cette Tour; les vit, et ne put S'en taire. on le fit Sortir de prison pour déposer Contre le Curé, et Sa Deposition lui porta le coup mortel. Ce malheureux jouit d'une legere Satisfaction en Sortant pour un moment de Sa prison, pour aller en temoignage, mais la perte de celui, contre lequel il deposa, ne lui procura pas la liberté; car apres avoir fait Sa Deposition, on le remit aux fers.

Travaux de restauration à l'église Notre-Dame de Bonneval à la fin du XIX^e siècle

d'après les mémoires de l'Abbé Maudemain,
curé de Bonneval de 1882 à 1912

TRAVAUX PRELIMINAIRES.

Question de l'horloge...

Dans sa séance du 9 Mars 1902, le conseil municipal avait autorisé la modification à apporter dans l'emplacement du cadran situé dans la tribune.

Nous verrons bientôt les exigences tyraniques de M. le Maire.

La maison Lepautre de Paris fut chargée du déplacement de l'horloge et de l'installation dans le buffet d'un cadran visible à l'intérieur de l'église.

M. le Maire s'était plaint un jour qu'on ne voyait plus très bien le cadran de l'horloge quand on assistait aux inhumations: son avis était que le cadran devrait rester visible, mais qu'on pouvait très bien faire disparaître ces deux mots inscrits autour du cadran: *ultima latet*.⁽¹⁾ Le pauvre !

⁽¹⁾ *ultima latet* - La dernière se cache - voir l'article du «Messager» page 6

On trouve plus généralement les inscriptions suivantes :

Vulnerant omnes, ultima necat - Toutes blessent, la dernière tue -

ou *Ultima forsan* - La dernière, peut-être.

En parlant des heures, inscription latine placée anciennement sur les cadrans d'horloge des églises ou des monuments publics. Inscription placée souvent sur les cadrans d'horloge: tu regardes l'heure, *ultima forsan*.

(Petit Larousse illustré 1988.)

HISTOIRE DES BOUCLES. ~~PETITION DIGNE DE PASSER A LA POSTERITE.~~

Dans la séance du 22 Avril 1900, le conseil de fabrique ayant remarqué depuis longtemps que le piétinement des chevaux sur le trottoir non pavé était la cause de la stagnation des eaux, dont la sacristie et l'église subissait les conséquences, soucieux de la conservation du monument, le conseil demande par son trésorier au conseil municipal l'enlèvement des boucles en question et la défense d'attacher les chevaux aux barreaux des fenêtres de la sacristie.

Le conseil de fabrique ayant inutilement réitéré sa demande à différentes reprises, décide qu'un grillage à mailles très serrées serait appliqué aux deux fenêtres de la sacristie et que les deux boucles scellées depuis une vingtaine d'années dans les deux piliers voisins seraient enlevées dans le plus bref délai, ce qui fut fait: inde irae.

LA FAMEUSE PETITION.

A la suite de l'enlèvement des boucles des piliers de l'église et de la pose du grillage aux deux fenêtres de la sacristie (à l'extérieur) la pétition suivante qui dénote la mentalité des signataires, a été adressée au conseil municipal dans sa séance du 12^{9^{bre}} 1901. Elle était revêtue de 14 signatures.

« Les soussignés, commerçants patentés, demeurant à Bonneval, Place de l'Eglise, considérant que pour faire plaisir à M. le Curé, on a enlevé les boucles d'attache qui existaient depuis plus de cent ans aux piliers de l'église (?)

demande que le conseil municipal donne des ordres pour rétablir ces boucles à chaque pilier extérieur de l'église, ce qui était et sera encore utile à tous et cherche à favoriser le commerce de la ville avant celui de M. le Curé, les patentables subissant toutes les charges et impôts, alors que M.

le Curé ne paie rien de cela pour exercer le sien...!

Sous tous les conseils municipaux qui ont précédé celui-ci, on avait laissé subsister ces boucles, le conseil actuel ne voudrait pas qu'on puisse dire qu'il est moins libéral que ceux qui l'ont précédé. »

Signataires : A. Beaumont, négociant en vins et épicerie, Bigot vétérinaire, Lemaire, café du commerce, Breton, Mad de chaussures, Doublier quincaillier, Langlois, Md de vins, Lorient Café de France, Perche Md de vins, Lezé, bijoutier, Aubry, bourrelier, Ferré Marcel, Md de vins, Moreau, Café de la Place, Broussail, md de marée, Boulay, cordonnier.

Disons à la louange du Conseil municipal cette fois, cette pétition a reçu dudit conseil, le piteux accueil qu'elle méritait.

La commission des travaux a décidé qu'elle ferait placer sur la bordure des trottoirs trois boucles pour remplacer les boucles enlevées.

LA RESTAURATION DU CLOCHER.

Depuis plusieurs années, tout le monde reconnaissait la nécessité de cette réparation.

Notre pauvre clocher dépouillé de ses ardoises ressemblait à un squelette. En montant le drapeau chaque année, le drapeau pour notre grande fête nationale du 14 juillet, l'employé municipal causait, disait-on plus de dégâts en une heure que le temps n'en eut fait en 10 ans.

Le digne et vénéré M. Jacques Alcide Hayer eut la bonne et pieuse inspiration de léguer à la fabrique, dans son testament olographe en date du 19 novembre 1891, une somme de 25 000 f pour être employée aux réparations de l'église et du clocher, mais en premier lieu du clocher. C'est une belle somme! et nous pouvions espérer qu'elle serait plus que suffisante pour ce travail, et que le surplus pourrait servir à la restauration de l'église.

Nous verrons plus loin que les dépenses dépassèrent 43 000 f. Les échafaudages revinrent à eux seuls à 12 000 f environ. C'est exagéré.

Nous lisons dans la délibération du 7 juillet 1895 à laquelle assistait M. le Docteur Larrieu, Maire de Bonneval :

Par décision du 25 Juin dernier, le Ministre des Cultes, sur la proposition de M. le Préfet d'Eure-et-Loir, a accordé à la commune de Bonneval, une subvention de 8 500 f pour les travaux de restauration à l'église sous réserve de certaines modifications apportées au devis de M. Vaillant, par le comité des édifices diocésains et paroissiaux, modifications qui vont apporter quelques retards à l'adjudication des travaux.

Le conseil adresse ses félicitations et ses remerciements bien sincères à M. Larrieu et à M. le Sénateur Labiche, qui par leurs démarches et leurs efforts persévérants sont parvenus à obtenir du Ministre des Cultes la subvention de 8 500 f nécessaire par le devis supplémentaire de M. l'architecte Vaillant pour la restauration de l'église.

M. le Maire tient à déclarer que c'est surtout à la bienveillance et à la haute influence de M. le Sénateur Labiche Emile, Président du Conseil général d'Eure-et-Loir, que la commune et la fabrique doivent l'obtention de ce secours de 8 500 f; Le Conseil de fabrique émet à l'unanimité que vu l'urgence, il soit donné suite dans le plus bref délai à l'emploi des fonds ; l'état de vétusté pouvant d'un moment à l'autre occasionner de déplorables accidents.

Dans la séance du 6 octobre 1895, on parle toujours de l'urgence de ce travail.

Dans la séance du 11 octobre, M. Torlet, Premier conseiller municipal, faisant les fonctions de Maire, fait annoncer par le Président du conseil, que M. Vaillant renonce au travail, il indique pour le remplacer son élève M. Boucher. Le Conseil prie M. Vaillant de reprendre et d'étudier son dossier avec M. Boucher, de façon que sous ses auspices, avec l'aide de ses lumières et de son expérience cet important travail puisse commencer sans aucun retard au printemps prochain. (1896).

Quelques nouvelles de 1902, d'après le "Messager de Bonneval, Voves et Orgères"

29 JUIN 1902

Flacey.

Lundi soir, un brave septuagénaire, M. Moulin, garde-champêtre à Flacey, s'en retournait de Bonneval dans sa voiture attelée d'un âne, lorsqu'en arrivant à La Bruyère le baudet manifesta de la frayeur. En voulant maîtriser l'animal, le vieillard fut jeté bas de sa voiture et se démit l'épaule droite. M. le docteur Larrieu lui a prodigué ses soins.

6 JUILLET 1902

Le Tramway. – Mardi soir, le train qui doit arrivé à Bonneval à 8 heures 3, venait de quitter la gare de Thivars lorsqu'un robinet sauta brusquement, laissant échapper la vapeur de la chaudière.

Afin d'éviter le jet brûlant, le chauffeur se réfugia dans un wagon plate-forme, pendant que M. Voisin, mécanicien, restait à son poste et tentait mais en vain de replacer le robinet. Aveuglé et échaudé par la vapeur, le courageux employé, pour éviter les brûlures fut obligé de fuir. A son tour, il sauta à tout hasard et roula sur la route se faisant en tombant d'assez sérieuses contusions.

Pendant que la chaudière se vidait, le train continua sa marche à 30 à l'heure, sans que les voyageurs se doutent un seul instant de la situation; ce n'est qu'à environ 200 mètres de la gare de Mignières que la machine, à court de vapeur, cessa de fonctionner.

Par suite de cet accident, le train, remorqué par une machine de secours mandée au dépôt des tramways, est arrivé à Bonneval avec un retard de 2 heures.

M. Voisin a reçu les soins de M. le docteur Larrieu qui, par un heureux hasard, se trouvait dans le train ; il s'en tirera avec environ quinze jours de repos.

Bouville.

Une dégoûtante affaire de mœurs,

pour laquelle la gendarmerie a ouvert une enquête, se serait produite le 30 Juin dernier, dans la bergerie de M. Joseph Bellamy, cultivateur à Genarville .

Mme Bellamy aurait surpris son berger en tenue plus que légère couché auprès d'une brebis.

Prévenu par sa femme, M. Bellamy serait alors arrivé et, après avoir administré deux violents coups de bâton sur la tête du personnage, qui ne voulait pas se lever, il l'aurait traîné hors de la bergerie puis ligoté en attendant l'arrivée des gendarmes.

Dame justice aura bien de la peine à éclaircir cette affaire.

20 JUILLET 1902

Accident à l'école. – Le mauvais état des agrès du gymnase de l'école primaire supérieure de Bonneval, vient d'être cause d'un accident qui pouvait avoir de graves conséquences pour la victime.

Mardi matin, avant de rentrer en classe, plusieurs élèves s'amusaient sous le préau; l'un d'eux, le jeune André Beaumont, faisait un mouvement au trapèze quand soudain une corde de cet agrès, entièrement usée, cassa et l'infortuné jeune homme, lancé violemment dans le vide, tomba sur le sol (vierge de tan) où il resta étendu sans connaissance, assommé par le choc.

Informé de ce qui venait de se passer, M. Singlas directeur, prodigua ses soins à la victime, en attendant l'arrivée d'un médecin.

M. Beaumont père, prévenu vint chercher son fils et le transporta chez lui dans une voiture. Ce n'est que longtemps après l'accident que le jeune André sortit enfin de l'espèce de coma où l'avais plongé la commotion reçue. Il portait trois blessures, l'une au front et deux derrière la tête. Grâce aux soins dont il est l'objet on espère qu'il ne s'apercevra bientôt plus de cet accident.

Nul doute que M. Singlas ne

s'empresse de faire le nécessaire : réparer ou remplacer les agrès et mettre du tan, afin d'éviter le retour de semblable accident.

Aux Sœurs de l'Hospice de Bonneval.
– A propos de l'écusson tricolore, où le mot « *Charité* » se détachait en lettres d'or sur le blanc des trois couleurs nationales, au fronton de l'hospice de Bonneval, le 14 Juillet.

*Mes sœurs, assises près du porche,
Prenez garde à votre écusson.
Il se pourrait bien que la torche
Brûlât cet objet sans façon.*

*Vraiment, ce serait triste chose
Que ce doux mot de Charité
Payât, dans sa modeste pose,
Le prix de sa témérité.*

*Car, sur le milieu tricolore,
Il se tient trop près des flambeaux;
Les feux le menacent encore
Quand le vent souffle les drapeaux.*

*Aussi, sur la place publique,
Pourquoi, sans mystère et sans peur,
Vient-il fêter la République
Quand on se dispute son cœur*

*Mes sœurs, formez une auréole,
Afin que vos bras enlacés
Puissent empêcher que s'envole
Le mot que là-haut vous placez.*

Hodiè

Une bonne partie de bécane! – Mercredi dernier, dans la soirée, deux jeunes gens de Bonneval, MM. Arthur Z..., employé mercier, et Georges X..., ouvrier coiffeur, descendaient tous deux à bicyclette le bas de la côte de la rue de Châteaudun . Devant eux venait de passer et filait à toute allure une automobile.

Voulant sans doute épater le chauffeur, nos deux gaillards se cramponnant aux pédales voulurent suivre; mais chose bien imprévue dans le programme, une petite avarie, incident pas du tout rare, se produisant

au moteur, l'auto s'arrêta subitement sur le grand pont du Loir; le reste se devine.

Le jeune coiffeur, tenant presque la machine, n'eut pas le temps de virer, quoique très bon cycliste, il vint donner en plein dans le derrière de l'auto pour rebondir sur le pavé. Arthur Z...arriva à son tour, passa sur le ventre et la bicyclette de son camarade et tout comme lui vint à son tour mordre la poussière et même le pavé.

Pour une pelle, ce fut une belle pelle et nos deux cyclistes ayant constaté la dûreté du pavé s'en aperçurent mieux que par ouï dire car si l'un avait une assez sérieuse blessure au côté droit et au bras, l'autre moins maltraité s'était cependant bosselé la tête. Quant aux bécanes elles se ressentaient également de la collision.

Le moins épaté des trois ne fut certainement pas le chauffeur, qui de son auto, contemplant le champ de bataille et les mines confuses des pauvres jeunes gens, ne put cependant s'empêcher de rire de l'accident dont il était bien involontairement cause.

Gageons qu'à l'avenir Georges et Arthur ne suivront plus les autos de si près ils n'auront pas tort.

J'Tecrois.

3 AOÛT 1902

Bonneval

Accident d'automobile.- Nous lisons dans un journal : « en voulant éviter un enfant, deux jeunes Parisiens, MM. André de M...et son ami Henry T..., artiste, ont été buter contre un arbre sur la route nationale de Bordeaux M. A. de M..., qui conduisait la voiture n'a eu que quelques contusions. Malheureusement, son ami, M. Henry T..., a été relevé sans connaissance et transporté à l'hôpital. Les médecins ne peuvent encore se prononcer sur son état.

« On ne sait encore à quoi attribuer cet accident; sans doute à la trop grande vitesse.

« Inutile de dire que l'automobile a été réduite en miettes. »

Le fait ci-dessus se sera probablement produit en dehors de

notre région car à Bonnaval pas plus qu'à l'hôpital de cette ville, on n'a eu connaissance de cet accident.

24 Août 1902

CULTIVATEURS !

Demandez, à la pharmacie BACHELET
A Bonnaval, le grand succès de 1901 :

Le Destructeur des Vers

sur les moutons et guérissant les plaies de
toutes espèces d'animaux.

LA FROMAGINE

seule et véritable poudre faisant bleuir les
fromages et empêchant les vers de s'y mettre;

La Poudre Bonnevalaise

Pour arrêter la diarrhée des veaux.
En dépôt et en vente chez MM. les épiciers et
cafetiers ci-dessous :

Aubié, à Orgères; Boissière, à Molitard;
Baraillon, à Bois-de-Feugères; Chevallier, à
Flacey; Coudray, à Alluyes Fleury, à Neuvy-en-
Dunois Huet-Lecoœur, à Sancheville; Lasserre,
à Saint-Christophe; Marchais, à Dheury;
Morisset, à la Folie; Pescheteau, à Bazoché-
en-Dunois; Touchard, à Meslay-le-Vidame;

Bonneval.

Samedi 16 courant, sa journée terminée, un ouvrier peintre de notre ville, M. Joumier, pour rentrer chez lui, prenait le tramway à La Bourdinière. A environ 200 mètres de son point de départ, alors qu'il se tenait sur la plate-forme d'un wagon, voulant porter sa main à sa poche, il heurta avec le bras la barre d'appui servant de fermeture et la fit involontairement sauter. On devine le reste...

Perdant l'équilibre, M. Joumier, précipité en dehors de la plate-forme, allait rééditer l'accident tant de fois arrivé déjà par suite du système défectueux de fermeture que chacun connaît. Peut-être allait-il être broyé, lorsqu'il put instinctivement s'accrocher, et, après avoir été traîné sur un parcours d'une cinquantaine de mètres, il eut la chance d'être délivré de sa périlleuse situation, grâce à un passant dont les signaux avaient été heureusement compris du mécanicien.

M. Joumier en a été quitte pour la peur et quelques écorchures à une jambe.

Qu'attend-t-on pour changer les dangereuses barres de fermeture?

Quand un voyageur aura été broyé, à la suite d'accident produit dans les mêmes circonstances, et qu'il y aura mort d'homme il sera bien temps d'y remédier.

7 SEPTEMBRE 1902

La Saint-Gilles. - Favorisée par un temps sinon beau, du moins passable, que l'on était loin d'espérer la veille, la Saint-Gilles, ainsi que les années précédentes, avait amené à Bonnaval, une foule de promeneurs, qui ont donné pendant plusieurs jours à notre coquette ville un aspect des plus animés.

Assurés de trouver à Bonnaval belles et bonnes marchandises, nombreux aussi étaient les acheteurs accourus dans nos murs.

Ainsi qu'elles en ont l'habitude, nos sociétés musicales, Sainte-Cécile et Saint-Michel ont donné des concerts toujours très goûtés du public.

Les transactions ont été assez actives entre la demande et l'offre. Nos lecteurs pourront en juger quand ils sauront que la gare de chemin de fer a expédié 148 wagons, dont 76 de chevaux enregistrés la veille de Saint-Gilles.

Ont été amenés à la foire : 500 chevaux; 450 vaches; 1300 moutons. Ces animaux ont été vendus :

Chevaux d'omnibus, de 800 à 900 fr.; chevaux coureurs, de 500 à 700 fr.; chevaux de limon, de 1,500 à 1,800 fr.; chevaux laitons de 3 ans, de 800 à 1,300 fr.; poulains de 15 mois, de 600 à 900 fr.; vaches, de 250 à 500 fr.; taurins, de 200 à 250 fr.; moutons, de 20 à 50 fr.

Ivresse. - Le sieur *Lapatrie*, toucheur de bestiaux, bien connu à Bonnaval, ayant trop caressé sa meilleure amie, la dive bouteille, a mal passé sa Saint-Gilles car les gendarmes l'ayant rencontré l'on conduit au violon, d'où il n'est ressorti qu'après avoir cuvé son vin avec procès-verbal

à la clef.

Mort subite. – Mardi soir, vers cinq heures, pendant qu’il cassait la croûte chez Mme Gilles, cafetière à Bonneval, un vieillard de 63 ans, M. Robineau, de Gérardville, commune de Pré-Saint-Evrault, fut pris d’une malaise subit auquel il a succombé. Son cadavre a été transporté à l’hôpital.

Ce décès est dû à une congestion.

Toujours le tramway. – Dans un précédent numéro, nous avons relaté l’accident dont avait été victime un ouvrier peintre de notre ville, M. Joumier, par suite du système défectueux de fermeture des barres d’appui des plates-formes du tramway. Un second accident vient de se produire à nouveau, entre Vitray et Bois-de-Feugères, dans les mêmes circonstances. Cette fois c’est un ouvrier de batterie, d’un entrepreneur de Mignières, qui a été précipité hors de la plate-forme par suite du déclanchement subit de ces maudites barres que l’on s’entête imprudemment à ne pas modifier.

Heureusement que pour cette fois encore la victime en est quitte pour une légère blessure au côté.

Pourvu qu’un gendre qui ait à se plaindre de sa belle-mère – ce qui n’est pas impossible – ne soit pas tenté de lui offrir un petit voyage sur les plates-formes en question. En cas d’accident on serait capable de l’accuser d’avoir prémédité la chose. Voilà qui serait pas drôle.

Voyons Messieurs de l’administration un bon mouvement, car vous ne voudriez pas, nous en sommes persuadés, qu’un gendre soit accusé d’avoir voulu suicider sa belle-mère.

- Deux jours plus tard, mais cette fois par suite de l’imprudence de la victime, un nouvel accident se produisait, à peu près au même endroit.

Une jeune fille qui se trouvait sur une plate-forme, elle aussi, eut son chapeau enlevé par un coup de vent (peu galant). Faisant sauter la barre d’appui, après avoir prié les personnes présentes d’avertir le conducteur, notre étourdie voulut descendre du

tramway, en pleine vitesse, et s’en alla mordre la poussière de la route un peu plus brutalement qu’elle ne l’aurait voulu. C’était immanquable.

Le tramway stoppa et l’on constata que la jeune voyageuse (16 ans) en était quitte pour quelques éraflures et une foulure de l’épaule.

C’était de sa faute.

14 SEPTEMBRE 1902

Critique position. – Muni d’un coquet plumet, le papa X..., qui s’était offert de nombreux petits verres, histoire d’entretenir la couleur vermeille de son appendice nasal, fut pris du besoin de se rendre dans certain petit endroit retiré. Malheureusement brouillé avec les lois de l’équilibre, il ne put s’asseoir doucement et, jusqu’aux hanches, enfonça dans la lunette, aux dimensions trop larges. Critique position s’il en fut et de laquelle notre homme tenta, mais en vain de s’arracher en tirant sur la porte, car celle-ci vermoulue ne put résister à l’effort et, s’arrachant de ses gonds, s’abattit sur lui, le renfonçant d’un cran. Em...bête, jusqu’au suprême degré, et décrivant des signaux désespérés avec ses jambes en l’air le pauvre papa X..., après de longs efforts put néanmoins sortir de la maudite lunette dont il se souviendra.

Bonneval. -

A l’issue des obsèques de Mme Duchon, qui ont eu lieu mercredi dernier, à Bonneval, la famille de la défunte, par les soins de la municipalité, a fait une donnée de 100 kilos de viande à répartir entre un certain nombre de familles nécessiteuses de Bonneval.

Saint-Denis-les-Ponts.

La gendarmerie a dressé un procès-verbal contre un bambin de 7 an, le jeune Alfred Mercier qui a lancé des pierres à une fillette et l’a blessée à l’épaule. La mère de la fillette avait porté plainte.

Un Apprenti Tonnelier

est demandé chez M. BERTIN, rue Hérisson à Bonneval.
Etude de M^e RENARD, notaire à Bonneval.

21 SEPTEMBRE 1902

Accident. – Vendredi dernier, un garçonnet d’une dizaine d’années, habitant le hameau de la Jouannière, ayant voulu sortir une vache de l’étable, eut la mauvaise idée de s’enrouler autour du corps la longe attachée à la tête de la vache; à peine celle-ci fut-elle dehors qu’elle se mit à gambader, culbutant le pauvre gamin qu’elle traîna sur un certain parcours. Relevé avec des plaies à la tête et de violents et nombreuses contusions sur diverses parties du corps. Le petit imprudent fut transporté sur un lit en attendant l’arrivée de M. le docteur Maksud appelé à lui prodiguer ses soins. L’infortuné bambin est assez sérieusement blessé.

28 SEPTEMBRE 1902

TRIBUNE LIBRE

La dernière se cache

On doit installer cet hiver les nouvelles orgues à tuyaux dans l’église de Bonneval.

On n’attend plus, pour commencer les travaux, que la décision du Conseil d’Etat, qui sera suivie immédiatement de l’autorisation préfectorale.

Déjà, le conseil municipal a permis l’exhaussement du cadran de l’horloge, afin qu’il puisse être vu d’en bas, quand le buffet de l’instrument religieux sera posé.

Ce cadran intérieur de l’église est fort beau; il est monumental et ancien. Il date, dit-on, du règne de Louis XIII.

Au-dessus des heures et des aiguilles, une inscription latine porte ces deux mots : «ultima latet», ce qui se traduit en français : « La dernière heure se cache ou est inconnue. »

L’origine de cette inscription se perd dans la nuit des temps. On peut la supposer provenir de quelque prier de l’Abbaye, alors toute puissante pour la cérémonie du culte dans l’église Notre-Dame.

Quoi qu’il en soit, l’aphorisme mystérieux nous a inspiré les quelques strophes suivantes, que nous publions sans aucune prétention poétique :

« ULTIMA LATET. »

Cloîtré dans son froid monastère,

Un moine au front blême songeait;
La peur, dans son regard austère
Était visible et le rongeaient.

Sortant tout à coup de sa loge,
Muni d'ardoise et de crayon,
Il fit le cadran d'une horloge,
Traçant à chaque heure un rayon.

Mais, dans son espèce de trouble,
Il ne voyait pas que sa main,
Sur le disque courant en double,
Rendait le rayon incertain.

Jamais il ne pouvait atteindre
L'heure que son esprit distrairait
Voulait, sans paraître la craindre,
Fixer en la marquant d'un trait.

- Elle se cache, elle se cache!
Articulait le malheureux;
Il faut à tout prix que je sache
Pourquoi la trouver je ne peux.

Hélas ! C'était l'heure dernière,
C'est-à-dire celle qui fuit;
Celle qui, même à la prière,
Jamais sur le cadran ne luit.

C'est l'heure mystérieuse,
Celle que désigne le sort;
Heure qui, lugubre ou riieuse,
Ne sait que sourire à la mort.

Enfin, n'y tenant plus, livide,
Le moine, épuisé de sanglots,
Lança l'ardoise dans le vide,
Après avoir écrit deux mots.

Plus tard, l'ardoise au cercle horaire
Brilla quelque part dans le val;
On la porta jusqu'à la chaire,
Dans l'église de Bonneval.

Vous tous, qui dans l'autre demeure
Croyez ou bien ne croyez pas,
Sachez que jamais l'ultime heure
Pour vous ne marque le trépas.

Hodiè.

Moriers. – Dimanche dernier, ont eu lieu à Moriers, les obsèques civiles de M. César Edelin, décédé à l'âge de quatre-vingt-six ans.

M. Laigneau, maire de Moriers et plusieurs conseillers, auxquels s'étaient joints de nombreux amis du défunt, assistaient à cette funèbre cérémonie.

Au cimetière, M. Gaudichau, sous-lieutenant de la subdivision des sapeurs-pompiers, a prononcé des paroles d'adieu. En termes émus, il a rendu un dernier hommage à la mémoire de M. Edelin, qui, ferme défenseur de la liberté, fut en même temps un libre penseur convaincu.

12 OCTOBRE 1902

TRIBUNE LIBRE

L'enlèvement des Ordures ménagères

La question de l'enlèvement des boues et des ordures ménagères est de celles qui sont agitées souvent dans les petites villes, où elle n'est pas toujours résolue d'une manière satisfaisante.

Cela tient en général, à ce qu'elle présente deux difficultés : le coût élevé de l'entreprise et la surveillance incessante que nécessite l'observation des règlements de police municipale.

Il fut un temps où la ville de Bonneval mettait en adjudication l'enlèvement des boues, immondices, ordures ménagères, gravois, déchets de toute nature. C'étaient généralement des jardiniers de Saint-Martin qui soumissionnaient, moyennant une redevance à la ville de quelques centaines de francs par an.

L'enlèvement était opéré le mardi, le jeudi et le samedi; il était assez bien exécuté. Mais, par la suite, les maraîchers, ne trouvant sans doute aucun avantage à l'entreprise, l'abandonnèrent.

C'est alors que la ville s'entendit avec l'Asile d'aliénés qui, comme on sait, assure le service plus ou moins convenablement; il est vrai de dire que les boueurs ne sont point obligés de balayer la rue et de mettre en tas les matériaux. Chaque riverain doit, en effet, balayer non seulement son trottoir, mais encore la moitié de la chaussée, ce qui ne s'accomplit pas avec une soucieuse régularité.

Aujourd'hui, notre cité n'est pas toujours d'une propreté parfaite. Une simple promenade en ville suffit à le constater. Beaucoup de riverains n'ont pas la patience d'attendre les jours d'enlèvement; ils ne se gênent pas pour jeter dans certains coins prédisposés et affectonnés, toujours

les mêmes, les ordures de ménage et, parfois, d'autres immondices plus encombrantes. Cela est d'autant moins excusable qu'il y a, au boulevard Billault, un dépotoir affecté aux décharges de toutes sortes.

L'organisation d'un nouveau service est à prévoir; car il nous revient de divers côtés, que l'administration de l'Asile se débarrasserait volontiers de la corvée qu'elle a assumée depuis déjà nombre d'années. Les champs d'exploitation de l'Asile sont saturés de matières plus ou moins fertilisantes et n'en peuvent plus recevoir.

Un jour ou l'autre, il faudra donc que le conseil municipal s'occupe de la question du nettoyage méthodique et régulier de la voie publique, chose qui deviendra absolument nécessaire lorsque l'assainissement du quartier Hérisson et l'aménagement de conduites d'eau artésienne seront des faits accomplis.

En attendant, il existerait, croyons nous, un petit moyen de parer au plus pressé. Qu'on nous permette de l'indiquer sans y attacher plus d'importance qu'il n'en mérite. Son seul inconvénient est qu'il coûterait à la commune quelque argent.

Nous admettons que l'Asile continue son enlèvement des balayures le mardi et le samedi, comme par le passé.

Les autres jours de la semaine, deux travailleurs des ateliers de charité, de ceux que la ville occupe presque à l'année pour des travaux occasionnels, passeraient dans les différents quartiers à heure plus ou moins fixe.

L'un armé d'un balai, l'autre d'une pelle, tous deux traînant un petit tombereau à bras, ce qu'on appelle vulgairement un *banniau*, enlèveraient tous les petits tas déposés « religieusement » dans les coins et recoins, et les transporteraient à la décharge du boulevard Billault.

Ce service de nettoyage est, en définitif, celui des cantonniers sur les routes départementales; il aurait le même résultat dans l'intérieur de la ville : une propreté relativement suffisante.

La dépense ne serait pas excessive. Les vieux journaliers qu'on emploierait ne sont pas exigeants. Ils

trouveraient là un modeste gagne-pain à peu près sûr.

Bonneval peut, certainement, s'offrir un petit supplément de coquetterie hygiénique, qui serait facilement accepté de ses habitants.

Hodié

Pourquoi s'gêner. – Quand il n'y en a plus, il y en a encore, tout comme les cheveux d'Eléonore. Tel est sans doute le raisonnement de certain marchand qui, n'ayant plus de navets, pour en offrir à ses clients, un jour qu'il faisait sa tournée aux environs, ne trouva rien de mieux que de renouveler sa provision dans le champ à ...*mon oncle*, en bordure de la route.

Tout bénéfice, se disait l'ingénieur marchand, en arrachant les navets que fort adroitement il faisait passer dans sa voiture. Enfoncés les collègues! Plus d' concurrents avec mon système!

Dare dare, il opérait la récolte, comme s'il n'avait jamais fait que cela, quand soudain parut le propriétaire qui, ayant constaté à différentes reprises que ses navets diminuaient, s'était décidé à s'embusquer pour pincer l'auteur de cette soustraction.

Invité à solder l'addition notre héros s'exécuta et put continuer sa tournée.

Chauds les navets, chauds.

Jean Néri

26 OCTOBRE 1902

Pour la grève. – Mercredi matin, M. Boufféteau, notre brigadier de gendarmerie, a quitté notre ville pour se rendre au pays gréviste, à Dunkerque. Nous lui souhaitons un

A affermer par Adjudication
LE DIMANCHE 2 NOVEMBRE 1902
à 2 heures

A Bonneval, en l'étude et par le
ministère de M^e DESREZ, notaire
UNE PIECE

De Terre Labourable

située au champier de la Croix Labbé
ou de la Louveterie, commune de
Bonneval, d'une contenance de **54 ares**
69 centiares.

Jouissance de suite

*Appartenant à la fabrique de l'Eglise de
Bonneval.*

Et exploité par M. THABOU

prompt retour.

9 NOVEMBRE 1902

Escroquerie. – Mardi dernier, un nommé Jeulin, se disant employé chez M. Fleury, entrepreneur de battages à Varennes, se présentait chez M. Guédou, serrurier mécanicien, et lui réclamait, de la part de son patron, une bicyclette qu'il lui avait donné à réparer la veille.

Comme cet individu lui présentait une lettre signée Fleury et à l'en-tête de ce dernier, sans défiance M. Guédou donna la machine dont les réparations s'élevaient à 17 fr. 50.

Quelques jours plus tard M. Guédou apprenait qu'il avait été victime d'un escroc et que la lettre signée Fleury était un faux; il n'a eu d'autres ressources que de déposer une plainte à la gendarmerie.

23 Novembre 1902

Pré-Saint-Evroult.

Mardi matin, les habitants du Boullay, commune de Pré-Saint-Evroult, n'étaient pas peu surpris de voir arriver sans conducteur, dans leur hameau, l'une des voitures de la laiterie de Méroger. Se doutant qu'un malheur s'était produit, M. Goussard et Malnou se rendirent sur la route de Pré-Saint-Martin où, après un parcours de plusieurs centaines de mètres, ils trouvèrent, étendu sans vie et sanglant, le corps de l'infortuné conducteur qui fut ramené à la laiterie.

M. le docteur Larrieu, appelé à constater le décès, fit transporter à l'hôpital de Bonneval le cadavre du pauvre garçon, un nommé Louis Chartrain, âgé de 18 ans, natif de Saint-Hilaire (Manche). Il constata que la victime avait eu le bassin thoracique écrasé par l'une des roues de la voiture.

On suppose que Chartrain marchait auprès de son attelage sous la roue duquel il sera tombé accidentellement.

Les obsèques de l'infortuné Chartrain ont eu lieu jeudi matin, Mme Chartrain mère et deux autres personnes de la famille arrivées la veille. M. Chauvois, propriétaire de

la laiterie et son personnel assistaient à la triste cérémonie.

COTTINS A LOUER

S'adresser au Bureau du Journal

7 DÉCEMBRE 1902

Bonneval.

Plusieurs propriétaires de notre ville, s'étant livré à la pêche au grand filet au lieu dit la Frileuse, étaient appelés mercredi devant le Tribunal de Châteaudun qui les a renvoyés des fins de la poursuite sans dépens.

14 DÉCEMBRE 1902

Les poutres de l'église Notre-Dame. – On va prochainement opérer dans l'église de Bonneval l'enlèvement des deux poutres qui soutiennent deux piliers de la nef centrale.

On les remplacera par deux poutrelles de fer jointes ensemble, qui seront fixées et rivées à chaque pilier.

M. Tranchand, serrurier, successeur de M. Raton, est chargé de ce travail, sous la direction de l'architecte et avec la collaboration de l'entrepreneur.

Les deux poutrelles réunies formeront une seule tige de fer, d'un effet moins disgracieux que les deux vieilles poutres de bois.

Rappelons, à ce sujet, que ces dernières ont plus de deux siècles d'existence.

21 DÉCEMBRE 1902

Alluyes

Ces jours derniers, M. Grouin, cultivateur à Alluyes, était fort surpris de voir sa grange et partie de sa cour s'affaisser de 15 à 20 centimètres, pendant qu'un profond entonnoir se produisait chez M. Lhomme, son voisin.

On suppose qu'une cave ou d'anciens souterrains existaient en cet endroit. Des sondages feront connaître les causes de ce tassement subit.

L'assemblée générale de l'association

des *Amis de Bonneval*

aura lieu le **vendredi 22 mars 2002 à 20 h 30**

à *“l'Espace culturel de l'Auditoire”*
“Logis des Trois Marchands,”

- Ordre du jour :
- Rapport moral du Président
 - Compte rendu financier du Trésorier
 - Renouvellement du tiers sortant
 - Projets pour l'année 2002
 - Questions diverses.

A l'issue de cette assemblée générale, **M. le docteur Bernard Mazières** nous présentera

**«M. le docteur Héry ou la vie
d'un médecin généraliste à Bonneval au XIXe siècle»**

Cette réunion est ouverte à tous, membre ou non de l'association

La cotisation annuelle est de 12 €

Vous pouvez la régler par chèque à l'ordre des Amis de Bonneval et le déposer

- ◆ à la permanence de l'association, le samedi après-midi 23 rue Saint-Roch (au dessus de la Bibliothèque Municipale)
- ◆ à l'Office du Tourisme de Bonneval

ou l'adresser par la Poste aux Amis de Bonneval - B.P. 40 - 28800 BONNEVAL

Les Amis de Bonneval ont publié quelques documents que vous pouvez vous procurer :

Vivre dans le canton de Bonneval (réédition)	6 €
Retrospective archéologique catalogue de l'exposition qui s'est tenu en 1990 au musée de Bonneval	7 €
Pré-Saint-Evrault (1995)	6 €
Trizay-lès-Bonneval (1996)	épuisé
Neuvy-en-Dunois (1997)	épuisé
Bonneval, “Chapitre de l'église et cure de Saint-Michel de Bonneval” d'après le manuscrit de l'abbé Beaupère (1998) (réédition)	4,50 €

Disponible également :

La Meunerie à eau aux siècles derniers de Jacques GUILLAUMIN publié par la S.A.E.L. 12 €